



N°080/MPT/GE/AG/20

La Mission Permanente de la République Togolaise auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Santé à Genève et, se référant à la pandémie du Covid-19, a l'honneur de lui faire une présentation très synthétique des principales initiatives prises par le Togo dans le contexte de la gestion de cette crise au Togo et de lui transmettre par la même occasion une copie du discours du Président de la République, prononcé le 1^{er} avril 2020.

Le Togo a détecté son premier cas d'infection au Covid-19 le 6 mars 2020 et compte à ce jour 58 cas confirmés dont 23 sont guéris, 32 encore actifs et malheureusement 3 décès.

En fait, dès le début des alertes relatives au caractère épidémique de cette maladie et des menaces qu'elle représente pour tous les pays, un comité stratégique présidé par le Chef de l'Etat a été mis en place. Il s'est agi de prendre les mesures les plus appropriées pour prévenir ou limiter la transmission du virus dans la population tout en recherchant un juste équilibre entre la protection de la santé des populations, la protection de l'économie nationale, la protection des droits sociaux et le respect des droits humains sous leurs divers aspects. Le 16 mars 2020, le Gouvernement togolais, à la suite d'un Conseil des Ministres extraordinaire, présidé par le Président de la République, consacré exclusivement à la Pandémie du Covid-19, a pris notamment les mesures suivantes : suspension pour deux semaines des vols en provenance de certains pays les plus affectés, l'annulation de tous les événements internationaux prévus au Togo pendant une période de trois semaines, la suspension des missions officielles non essentielles vers les pays à haut risque, l'interdiction de tout rassemblement de plus de 100 personnes sur toute l'étendue du territoire national, le renforcement de la surveillance et des mesures individuelles et collectives de prévention et de protection, y compris les mesures visant à vulgariser le respect des mesures barrières, etc. ainsi que le déblocage de la somme de deux (02) milliards de FCFA pour faire face à l'urgence.

En date du 20 mars 2020, le Gouvernement en appelant à la compréhension, au civisme et au sens de responsabilité de tout un chacun pour la mise en œuvre efficace de toutes les mesures prises, avait une fois encore renforcé lesdites mesures notamment par la fermeture de toutes les frontières terrestres aux passagers, le bouclage de certaines villes, la fermeture entre autres des lieux de culte, (églises et mosquées), des établissements scolaires publics, privés et confessionnels, les universités et par la fermeture des discothèques sur toute l'étendue du territoire national.

Le 21 mars 2020, le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, a adressé ses chaleureuses félicitations aux professionnels de la santé et à l'ensemble de la population togolaise, pour leur adhésion aux mesures prises par le Gouvernement afin d'éviter la propagation de la pandémie du Covid-19. Il a par ailleurs décidé que le Centre hospitalier régional de Lomé (CHR) Lomé-Commune soit dédié uniquement à la prise en charge des maladies infectieuses et principalement pour accueillir les personnes atteintes par le COVID 19.

Très soucieux de l'évolution de la situation, et au regard du nombre de plus en plus croissant d'infectés, le Président de la République s'était adressé à la nation le 1^{er} Avril 2020. Dans son discours dont copie est annexée à la présente note verbale, le Président de la République a décrété l'Etat d'urgence sanitaire pour une période de trois mois et a annoncé de nouvelles mesures de renforcement de la riposte à la pandémie, notamment la mise en place d'un couvre-feu, la création d'une force spéciale anti-pandémie, le lancement dans les prochains jours d'un programme de transfert monétaire pour les plus vulnérables, la gratuité de l'eau et l'électricité pour les tranches sociales pour trois.

Le gouvernement a par ailleurs créé un site internet d'information sur la lutte contre la pandémie du Covid-19. Il s'agit de : <https://covid19.gouv.tg/>

La Mission Permanente de la République Togolaise auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève remercie le Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Santé à Genève de son aimable collaboration et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. *R.*

Genève, le 7 avril 2020

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
GENEVE

